



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

« Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté »

Agir dès à présent et jusqu'à l'élection présidentielle.

Pourquoi « l'élection présidentielle » ?

Tout simplement par ce que cette période marquera du point de vue médiatique une mobilisation importante et que, personnes dites handicapées et personnes dites valides mais concernées par ce sujet, nous aurions bien tort de ne pas profiter de cette situation pour faire entendre nos revendications. D'autant que celles-ci, pouvant paraître certes spécifiques, ne sont en réalité que l'expression de problèmes sociaux beaucoup plus généraux touchant toutes les couches de la population !

Pourquoi « agir dès à présent » ?

Tout simplement parce qu'il faudra toute une série d'actions pour parvenir à faire entendre nos demandes à partir de maintenant jusqu'à l'élection présidentielle, dans une sorte de graduation et d'intensité, notamment auprès des médias, pour obtenir la meilleure audience médiatique possible au moment fatidique, c'est-à-dire dans la campagne présidentielle.

Ainsi, nous pourrions mettre à profit les différentes dates emblématiques d'ici-là pour nous exprimer le plus collectivement possible dans le cadre d'un cadre souple d'organisation, une sorte de « Forum pour l'action » notamment :

- le 30 avril 2016, Journée de l'Accessibilité.
- le 5 juillet 2016 (même si le début des vacances ne sera pas très propice), date anniversaire de la loi d'habilitation de l'Ordonnance du 26 septembre 2015.
- le 5 août 2016, date anniversaire de la loi de ratification de l'Ordonnance du 26 septembre 2015.

Et pour les cinq dates suivantes, il apparaît indispensable d'envisager des expressions physiques (délégations, rassemblements, manifestations, ...) :

- lors de la Semaine européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2016,
- le 26 septembre 2016, date anniversaire de l'Ordonnance.
- le 3 décembre 2016, Journée internationale des personnes dites handicapées.
- le 10 décembre 2016, Journée internationale des Droits de l'Homme,
- le 11 février 2017, anniversaire de la loi du 11 février 2005, date à laquelle nous préparons dès maintenant une réunion médiatique de plusieurs centaines de personnes à Paris.

Une construction collective.

Obtenir une certaine visibilité nécessite de rassembler le plus largement possible. Pas seulement les petites Associations combattives. **Mais aussi toutes les personnes qui souhaitent combattre cette législation régressive, sans pour autant adhérer à telle ou telle Association.**

C'est pourquoi quatre Associations ont décidé le lancement du **Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale : C.O.M.B.A.T.** : **C**, pour Comité, **O**, pour Organisations (y compris toutes celles qui voudront s'associer pour combattre), **M B**, pour Militants de Base (pour créer un Mouvement le plus large possible), **A T**, pour Accessibilité Totale (sauf impossibilité technique réelle, etc ...).

Pourquoi un tel sigle ?

Tout à la fois pour souligner la dynamique à créer, pour ouvrir des perspectives, et pour indiquer l'importance de l'objectif : **Refondre les textes législatifs et réglementaires parus depuis 2014 en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports.**

Et les autres domaines ?

Certes, nous savons tous que tout est important, et loin de nous l'idée selon laquelle les questions **de l'emploi, de la scolarité, de la formation, des ressources, de la protection sociale, de la compensation du handicap du fonctionnement des MDPH et des services d'aide à domicile, etc...** seraient des questions mineures ou exemptes d'une nécessité d'évolution positive, ce qui est un euphémisme !

Cela étant, tout ne peut pas être mis sur le même plan !

En effet, si ces domaines n'ont pas connu d'avancées notables au cours de ces cinq dernières années -- sans même parler des années noires du quinquennat Sarkozy, **il reste que seul le domaine de « l'accessibilité » a été remis directement en cause durant cette période, (1)** et plus particulièrement au cours du quinquennat actuel -- de plus en plus importantes, les difficultés dans le domaine de l'emploi pour les personnes dites handicapées étant essentiellement la conséquence de la politique gouvernementale générale pour tous les citoyens.

Et c'est parce que les Associations signataires et de nombreux militants, ayant pris acte que les grandes Associations dites représentatives avaient qualifié de « désastre » la bataille menée depuis deux ans pour éviter que les mesures gouvernementales ne soient traduites dans les faits et décidé de s'en remettre à un « candidat providentiel » à l'élection présidentielle via un mémorandum, qu'elles ont entrepris de poursuivre le combat en mobilisant le plus largement possible les personnes dites handicapées et au-delà, qu'elles soient membres ou non d'Associations, avec pour **objectif la refonte des textes législatifs et réglementaires en matière d'accessibilité et partant, l'abrogation de l'Ordonnance du 26 septembre 2014 et de la loi du 5 août 2015 !**

Car à la différence des autres domaines qui peuvent connaître ou non, conjoncturellement (c'est possible) ou structurellement (c'est moins probable) des améliorations spécifiques, la question de l'accessibilité des ERP ou des bâtiments collectifs d'habitation (car l'accessibilité ne se réduit pas aux seules places de stationnement ou à la couleur des emplacements !), **un corpus législatif et réglementaire comportant des restrictions en matière d'accessibilité comme c'est le cas depuis quelques mois conduira à l'édification d'un bâti inaccessible et/ou inadapté pour des décennies entières, non seulement aux personnes dites handicapées d'aujourd'hui, mais à celles qui vont le devenir inéluctablement en raison des progrès de la médecine qui sauvent de nombreuses vies humaines mais au prix de séquelles invalidantes très importantes, ou tout simplement en raison de la perte d'autonomie due à l'avancée en âge des personnes, aujourd'hui dites valides !**

Devant cet état de fait, **il n'est pas possible de considérer**, ce corpus commençant à s'appliquer et la question de l'accessibilité du cadre bâti et des transports étant sortie des écrans de l'actualité parlementaire et gouvernementale, **que la question de l'« accessibilité » devrait être traitée au même titre que toutes les autres questions, sans priorité aucune, car parvenir à une telle conclusion reviendrait à cesser le combat devant la plus formidable attaque que les personnes dites handicapées aient connue depuis plusieurs siècles !**

Mais nous savons aussi que **sans « accessibilité architecturale du cadre bâti et des transports », rien n'est vraiment possible !**

Pire encore, la multiplication des obstacles architecturaux autorisés par l'Ordonnance gouvernementale du 26 septembre 2014 va contribuer à générer de nouvelles situations de handicap auxquelles seront confrontés de plus en plus de nos concitoyens.

De ce point de vue, les personnes dites handicapées sont parfaitement légitimes à accuser le Gouvernement en affirmant : « C'est votre politique qui nous handicape pour de longues décennies, nous citoyens qui sommes de plus en plus nombreux à être victimes de votre politique ! ».

Une telle affirmation, facilement démontrable, tout à la fois parce que les débats autour de la question de l'accessibilité du cadre bâti et des transports sont encore dans les mémoires des médias et de l'opinion publique -- qu'une fraction y soit hostile parce que concernée par les modifications engagées ou la crainte absurde de coûts nouveaux et pharaoniques ou qu'une fraction y soit sensible parce que confrontée à un moment donné pour des raisons personnelles -- devrait nous permettre, en utilisant toutes les occasions procurées par les dates anniversaires de la dernière période, de mettre à profit la campagne présidentielle pour pouvoir s'exprimer au plan médiatique, et donc politique !

Voilà pourquoi -- sans que nous interdissions, à un moment ad hoc, les uns et les autres, d'aborder ces autres questions, ce d'autant plus qu'elles sont impactées par la remise en cause gouvernementale de l'accessibilité (l'aggravation en ce domaine conduisant forcément à rendre plus difficile, voire impossible, la scolarisation des enfants, l'emploi des adultes et leurs ressources, sans compter la compensation en termes d'aides humaines et d'aides techniques) -- **la question de l'accessibilité demeure absolument centrale et doit être l'épicentre de toute campagne jusqu'à l'élection présidentielle,**

Voilà pourquoi la création du **C.O.M.B.A.T.**, à l'occasion de la **Journée de l'Accessibilité et de la Mobilité**, vient d'être **publiquement annoncée**, via le communiqué de presse ci-joint.

Vincent Assante.

(1) Comme me l'a rappelé, à juste titre, Henri Galy, Président du Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et pour l'Égalité des Droits : « ... il existe au moins un autre domaine dans lequel le gouvernement a adopté une mesure spécifique contre les handicapés, c'est celui des retraites. Plus précisément, il s'agit de la suppression du critère RQTH pour la retraite anticipée pour handicap. Cette mesure va priver de ce droit l'écrasante majorité des jeunes handicapés qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail, sans parler d'un nombre non négligeable de travailleurs handicapés déjà en situation d'emploi.

Certes cette mesure s'inscrit dans le cadre général d'attaque contre les retraites (loi du 20 janvier 2014), mais elle a été très spécifique, à tel point d'ailleurs que seuls les intéressés et quelques spécialistes ont compris de quoi il s'agissait... ».